N° 66 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 6 Mars 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 651)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RéCLAMES. . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 10, rue Taibout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 651 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Nous commencerons le DIMANCHE 15 MARS la publication d'un feuilleton

LE CRIME de la RUE BASSE

Par Jean LEFÈVRE

Ce roman intéressera ses lecteurs. L'action en est rapide, captivante, et chacun s'attendrira aux misères de la jeune Juliette Germain, cette martyre de deux policiers voulant jouir de l'héritage de plusieurs millions que l'héroïne finit par posséder.

Le Crime de la Rue Basse

est à lire par tous et commencera le

15 MARS

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

On se rappelle l'incident qui s'est produit à la Chambre, entre M. Clémenceau et M. Emile Constant, au cours de la dernière discussion des affaires du Maroc.

Le président du Conseil ayant prononcé quelques paroles que le député de la Gironde avait considérées comme désobligeantes, ce dernier protesta avec une extrême vivacité.

Et M. Lagasse, l'un des plus fougueux députés du Parti radical-socialiste, Méridional du Midi et doté, aggrava la portée de l'altercation, en s'écriant : « Nous en avons assez d'être insultés ! »

M. Clémenceau — il le déclare immédiatement — n'avait certainement pas eu l'intention d'insulter, en même de blesser l'honorable député girondin. On n'en remarqua pas moins que celui-ci fut soutenu, dans sa véhémente protestation, par les applaudissements de la grande majorité de la Chambre.

On pousse même quelques cris de : « A bas le dictateur ! »

De là à conclure que le président du Conseil avait perdu la sympathie de la majorité et qu'une crise ministérielle était probable à brève échéance, il n'avait qu'une faible distance et certains journaux, socialistes et réactionnaires, eurent vite fait de la franchir.

L'*Humanité* prétendit que la Chambre avait voté, la nort dans l'âme, l'ordre du jour de confiance au cabinet. Le *Gaulois*, assimilant le régime actuel au Directoire, dénonça le « consulat à la fois confus et incohérent de M. Clémenceau, qui trace aussi d'ailleurs inconsciemment la route par laquelle arrivera un autre dictateur, qui préparera volontairement ou non le lit de la monarchie. »

Même notre ami Lafferre, esprit très avisé et très pondéré, signala un « malentendu latent entre le gouvernement et les Chambres », et écrivit dans l'*Action*, que « M. Clémenceau a beaucoup d'esprit, mais qu'il en a moins que M. Tout le Monde ; et M. Tout le Monde veut être ménagé et n'entend pas qu'on le mène à la cravache. »

***

Il est certain que M. Clémenceau a la réputation d'un caractère autoritaire, et même un peu cassant. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des hommes de valeur.

Gambetta aussi était traité de dictateur, et, qui plus est, de dictateur occulte, puisque son autorité s'exerçait bien avant qu'il ne prît le pouvoir. Quand on passait dans la Chaussée-d'Antin on disait, en riant, en montrant l'Hôtel de la *République Française* : « Voilà l'antre du tyran. » C'est même pour répondre à cette inepte accusation de dictature occulte, que le grand orateur se décida à accepter la présidence du Conseil dans des conditions défavorables, et qui devaient si rapidement précipiter sa chute.

Jules Ferry n'avait point cette amabilité banale, qui, indistinctement prodiguée à tous, rend un homme politique populaire, et fait dire de lui que « c'est un bon garçon. » Vosgien obstiné et tenace, il affirmait, sans grands ménagements, sa puissante volonté. On lui reprochait aussi, dans la presse hostile de « mener la Chambre à la cravache », et les députés de sa majorité, non moins que ceux d'aujourd'hui, étaient représentés comme des esclaves obéissants et frémissants devant le maître.

Waldeck-Rousseau souleva une tempête de protestations, lorsque, ministre de l'Intérieur pour la première fois, à trente-quatre ans, dans le cabinet Gambetta, il adressa aux préfets la fameuse circulaire, où il leur prescrivait de n'obéir qu'à ses seuls ordres, en s'affranchissant de l'influence des parlementaires. Président du Conseil, il jouit d'une autorité froide, réservée, mais fermement appliquée, et qui assurait à son ministère une cohésion rare, qui fut pour beaucoup dans sa longévité.

M. Combes, enfin, n'échappa point au reproche d'autoritarisme, des députés se plaignaient de ses allures comminatoires, et de celles de son fils Edgar. Pour n'en citer qu'un exemple, il nous fut rapporté que c'est en raison des réprimandes du président du Conseil, à propos de certains votes hostiles au gouvernement, que M. Cardon, député de la deuxième circonscription de Douai, prit la résolution de passer à l'opposition, et de là à la réaction.

On sait combien furent nombreux les « dissidents » sous le ministère Combes : quelles personnalités marquantes, M. Millerand, notamment, figurèrent parmi eux. Et l'on attribuait l'attitude de beaucoup d'entre eux, à des griefs personnels plutôt qu'à des divergences politiques.

***

En plus de ses tendances autoritaires M. Clémenceau, comme le constate M. Lafferre, a beaucoup d'esprit. Et il l'exerce aussi bien contre ses adversaires que contre ses amis politiques, et même, dit-on, contre ses collègues du cabinet.

Ces pointes, d'ailleurs nullement méchantes, mais acérées, ne sont pas sans faire de petites blessures qui mettent parfois quelque temps à se cicatriser. Certains même en conservent le souvenir. Et c'est ce qui explique le mouvement de solidarité et de sympathie qui gagna tous les bancs de la Chambre, lorsque M. Emile Constant regimba avec rudesse sous les traits d'esprit de notre premier ministre.

Les députés, spontanément, saisirent cette occasion de faire sentir au chef du gouvernement, que sa « manière » leur paraissait parfois trop personnelle. Mais il n'y eut point là une manifestation politique susceptible d'ébranler la situation du ministère.

M. Clémenceau a des défauts. Il a des adversaires même dans la majorité républicaine. Mais il possède cette supériorité d'être un des cinq ou six parlementaires de premier plan jugés capables de diriger un gouvernement. Son cabinet est admirablement composé et comprend des hommes de grande valeur. Il a un programme précis, démocratique, dont il poursuit résolument la réalisation. Sa chute provoquerait de graves complications dans notre politique intérieure, et on ne voit pas bien quel pourrait être le président du Conseil de demain.

A moins d'une panique comme celle qui se produisit après Lang-Son, mais contre laquelle l'opinion publique est aujourd'hui mieux prémunie qu'il y a vingt-trois ans, on peut conjecturer que le ministère Clémenceau, avant de tomber, fournira encore une assez longue carrière.

Georges ROBERT.

La Politique

Les socialistes indépendants se sont réunis ces jours derniers, à Marseille, affirmant des idées et des principes qui ne sont point les nôtres, mais se prononçant pour le devoir de discipline que le parti unifié a si outrageusement violé en de multiples circonstances.

En même temps, les congressistes ont émis un vote condamnant le scrutin de liste, ainsi que la représentation proportionnelle.

Sans entrer dans l'examen des mérites ou des défauts de ce dernier système, dont le premier effet serait, d'ailleurs, de détruire une forte parte de la majorité démocratique du Parlement, — je dirai que ce double vote est une manifestation de sagesse et de prudence.

Nous savons ce que nous avons, aujourd'hui. Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance, et nous sommes en mesure, grâce à la solidité du suffrage uninominal, de préparer et de faire aboutir, dans un ordre logique, les réformes républicaines inscrites à notre programme.

En serait-il de même avec le scrutin de liste ?

Je veux le croire, en dépit du souvenir obsédant des élections de 1885, qui causèrent à la démocratie une surprise douloureuse. Je veux le croire, en dépit du souvenir déplorable des élections boulangistes, de ces folles manifestations démagogiques et césariennes sur le nom d'un soldat révolté.

Mais sait-on jamais ? Et quand on a devant soi la tâche formidable qui s'impose à notre effort, est-il raisonnable de quitter le certain pour l'incertain, d'essayer d'une aventure, de livrer au hasard ce qui est à cette heure une solide réalité ?

Henry JACOT.

ÉCHO

Ysaye n'a pas retrouvé son violon.

Le célèbre violoniste Ysaye ne rentrera probablement jamais en possession de son violon, le fameux stradivarius « Hercule », volé à Saint-Pétersbourg. Il restait cependant un espoir au violoniste. L'on avait en effet annoncé que le stradivarius se trouvait être la propriété actuelle d'un garçon d'hôtel à Presburg, en Autriche, qui prétendait ne pas connaître l'origine de l'instrument. Ysaye, qui jouait à Vienne, s'est empressé de se rendre compte par lui-même de l'exactitude du propos qui disait que le stradivarius était à Presburg. Hélas ! la nouvelle était fausse. « Hercule » n'est pas retrouvé.

Nouvelle à la Main

— Il est triste de voir comme tout est hors de prix.

— Je n'en parles pas : le pain, la viande, tout augmente, et les gens vexés !

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'Immigration aux Etats-Unis

L'immigration en 1907 — Décroissance du contingent allemand — Les Italiens aux Etats-Unis — Les Israélites à New-York — Le mouvement des Etats-Unis vers l'Europe

La crise que traversent les Etats-Unis amènera, au moins fatal on, pour être plus exact, une diminution momentanée dans le flot qui, d'une façon continue, pousse vers les pays du Nouveau-Monde, le trop-plein de toute vieille Europe : les prochaines statistiques nous donneront à ce sujet de très intéressantes indications, il n'en est pas moins utile de constater que, du 30 juin 1906 au 30 juin 1907, le nombre des immigrants s'est élevé à 1 285.244, indiquant une augmentation de 184.614 unités sur celui du dernier exercice, et de 285.850 sur celui de l'avant-dernier.

Les Allemands cessent de jouer le rôle que leur fort contingent leur a assuré pendant de longues années ; décomposé en point de vue nationalités on constate en effet que les 1.285.249 immigrants dont nous venons de parler comprenaient 338.452 Austro-Hongrois ; 285.731 Italiens ; 258.943 Russes, alors que les Allemands n'y figurent que pour 37.807 et les Français pour 9.731 !

Un chiffre intéressant à relever est celui des Japonais qui sont arrivés au nombre de 30.226, en augmentation de 16.301, par rapport à l'exercice précédent.

Au point de vue de la colonisation, les Italiens, Hongrois, Tchèques, Polonais, se rendent dans les régions minières où ils s'occupent aux divers travaux souterrains que l'Américain dédaigne. La condition matérielle et morale des Italiens a cependant une tendance à se relever : ils sont non seulement mineurs et terrassiers, mais beaucoup d'entre eux se livrent maintenant à la culture maraîchère, dirigeant les travaux après avoir été qu'ouvriers et forment dans les grandes villes des groupements déjà puissants et bien organisés. Fait significatif, le maire de la ville de New-York, qui est un polyglotte distingué, a, aux dernières élections, pris plusieurs fois la parole devant des réunions composées exclusivement d'Italiens et un juge italien, nationalisé américain, siège maintenant au tribunal de la métropole des Etats-Unis.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral fait de grands efforts pour détourner vers le Sud, où le besoin d'une main-d'œuvre intelligente se fait particulièrement sentir, une partie du flot de l'immigration, les autorités fédérales paraissent avoir réussi partiellement dans leurs tentatives, un plus grand nombre de nouveaux venus sont débarqués à la Nouvelle-Orléans, à Galveston et aussi à Honolulu.

Les Israélites qui, depuis quelques années, ont commencé à faire l'objet d'une statistique spéciale, continuent à arriver en grand nombre. Ils restent dans les grandes villes, y exercent d'abord de petits métiers jusqu'au jour où, ayant réussi à se constituer un modeste capital à force d'économie, ils se lancent dans la représentation où ils manquent rarement de réussir. On en comptait, il y a deux ans, 850.000 sur une population de 4.200.000 habitants au dernier recensement municipal de New-York.

La situation pécuniaire des immigrants est un fait toujours intéressant à étudier. Parmi les 1.285.249 passagers d'entrepont venus aux Etats-Unis, en 1907, il n'y en avait que 107.502 qui possédaient une somme supérieure à 50 dollars ; leur avoir global s'élevait à 25.599.833 dollars, ce qui donne par tête environ 20 dollars.

Si nous examinons le phénomène inverse, c'est-à-dire le mouvement des Etats-Unis vers l'Europe, nous constations qu'il est parti d'Amérique 369.882 passagers dont 224.693 passagers de cabine et 144.989 passagers d'entrepont !

Comme nous le disions en commençant, nous sommes convaincus que les statistiques de l'année prochaine donneront des résultats bien différents ; la situation embarrassée et l'état de malaise qui prévalent actuellement aux Etats-Unis, et dont nous ressentons cruellement les contre-coups, ne s'éteindra pas fait encore sentir au moment où tous ces nouveaux venus sont arrivés. Les étrangers venus les années précédentes avaient bien réussi, leurs lettres et leurs envois de fonds avaient déterminé d'autres parents et amis à suivre leur exemple, or, l'inverse se produit en ce moment ; il y a quelques jours à peine, nous entendions à Tourcoing une jeune ouvrière exposer la déconvenue de certains immigrants contraints, faute de travail, à revenir en France. Partir pour gagner beaucoup d'argent en quelques années, cela n'irait peut-être, disait-elle, mais si c'est pour avoir les mêmes difficultés qu'ici, mieux vaut rester tranquillement chez soi. Beaucoup partiront comme elles, aussi un moment d'arrêt se produira-t-il dans la courbe de l'immigration américaine.

BERTAL.

La mort mystérieuse du « Père Vaville »

L'ASSASSIN PRÉSUMÉ EN ROUTE POUR TAHITI

y sera arrêté à son débarquement

Paris, 5 mars.

A l'heure actuelle, l'assassin de M. Hanni, le père Vaville, est connu de la police, grâce aux renseignements fournis par M. Gerson. Il s'agit de l'homme brun, « le Levantin », qui vogue probablement vers Papeete (Tahiti) M. Hamard a pris ses mesures par télégramme et dès la première escale du navire à bord duquel l'homme a pris place samedi, il sera capturé.

L'homme de Tahiti

Maintenant, comment et pourquoi cet individu a-t-il été amené à commettre son crime ? C'est une histoire qui tient du roman et qui se rattache à l'extraordinaire vie d'aventures d'Hanni. Ce dernier avait fait plusieurs fois le tour du monde.

Parti de Neufchâtel, avec quelques sous en poche, il avait décidé de faire, pour s'instruire, comme les compagnons d'antan, son tour de France. Econome, laborieux, il accepta, en cours de route, n'importe quel ouvrage afin d'assurer et d'augmenter son petit pécule. Quand il avait de quoi vivre pour plusieurs jours, il se remettait en route.

C'est ainsi que, d'étape en étape, il arriva à Marseille, où il se fit photographe ambulant. Il devint vite fort habile dans son nouvel état, qui devait lui être d'une très grande utilité au cours de ses voyages et lui permettre de rapporter des milliers de clichés dont il est fier parti.

Quittant Marseille, il passa en Afrique. La Tunisie, l'Algérie, le Maroc furent vite visités par lui. Ce furent ensuite le Sénégal, puis le Sud africain et Madagascar.

Nous n'en finirons pas si nous faisons énumérer toutes les contrées qu'il traversa et dont les idiomes lui devenaient aussitôt familiers.

Un jour, à Tahiti, son humeur aventureuse le fit s'embarquer dans un petit bateau et cingler vers l'inconnu. Peu après il débarquait dans une petite île du Pacifique, à 600 milles de Tahiti. Il y trouva un roi débonnaire et pacifique régnant sur 5 à 600 sujets.

C'était un blanc qu'on appelait dans le pays « l'Homme qui pèse juste ». Il était établi dans l'île depuis plus de quinze ans. Jeune encore, son bagoulet commerciale avait fait de lui le principal planteur de la colonie. Il possédait les plus beaux plants de vanille et, sur tous les points du monde, les négociants avaient recours à ses factoreries.

Cet homme que nous désignerons d'après l'initiale K. reçut le Suisse avec bienveillance. Il avait laissé ses parents en France, obligé de disparaître pour toujours pour se faire oublier et se créer une situation nouvelle dans la société.

Presqu'en sortir de l'enfance, M. K... avait été le héros d'une tragique aventure, et il s'efforçait, par son travail, de conquérir la fortune. Hanni, durant longtemps, fut pour lui, le consolateur, l'ami fidèle, l'homme de confiance enfin.

Le « Levantin »

Tous deux s'entretenaient, un soir, lorsqu'un nègre vint les prévenir qu'un jeune homme venait d'arriver à la factorerie et insistait pour être reçu par le maître.

M. K... donna l'ordre de l'introduire. Le nouveau venu était un tout jeune homme arrivant d'Europe. Il était porteur d'une lettre de recommandation pour le planteur de vanille, à qui il raconta qu'il avait déjà beaucoup voyagé, mais qu'il cherchait à se fixer dans l'archipel de Tahiti pour y entreprendre un commerce.

M. K... accueillit avec de bonté habituelle, le jeune homme. Il le logea et les jours suivants, Hanni le mit au courant. Le nouveau débarqué, au peu de jours, fut à même de rendre de grands services à son bienfaiteur.

Persévérant dans son enquête de mettre en doute l'identité sous laquelle il s'était présenté, il se disait Levantin, et faisait l'impossible pour plaire. Il y arriva facilement. Complaisant, il savait séduire tous ceux qui l'approchaient.

M. K... le prit vite en amitié; Hanni, au contraire, le tint toujours en suspicion.

Quelque temps plus tard, le Suisse, saisi par la nostalgie, tombe malade. Il prit congé de M. K... et rentra en Europe.

— Au jour venu, lui dit le commerçant, je vous chargerai d'une grave mission. Vous allez à Paris, où réside ma famille. Eh bien, je vous demanderai de réunir certains documents qui m'intéressent.

Hanni quitta les îles Heureuses et le Levantin resta seul désormais auprès de l'« Homme qui pèse juste ».

Dix ans après

Etabli à Paris, Hanni, devenu le « Père Vaville », était demeuré en relations avec le riche planteur de l'île Tuamotu. C'est celui-ci qui lui fournissait les produits qu'il négociait. Parfois, M. K..., dans ses lettres, lui renouvelait son désir de revoir la France un jour.

Au commencement de cette année Hanni éprouva une vive surprise de voir apparaître le Levantin chez lui.

Au café, où il le conduisit, cet ami lui remit une longue lettre de M. K..., lui donnant des instructions précises. Le moment était arrivé pour Hanni de remplir la mission dont il avait été question jadis de rechercher la famille de son bienfaiteur, de la remettre en possession au moyen de documents précis, sur ce qu'elle était devenue depuis vingt-cinq ans, époque à laquelle il avait dû fuir.

Non seulement le riche planteur se déclarait prêt à tous les sacrifices pour voir cette enquête aboutir, mais il promettait, en outre, à son correspondant, une véritable fortune pour le dédommager de ses peines, lorsqu'il aurait réussi.

Le Levantin connaissait la mission dont Hanni était chargé. Il n'ont, dès lors, plus qu'un but, sans doute, toucher la prime promise.

Installé à Paris, il suivit le marchand de vanille lorsqu'il se présenta à M. Gerson. Il épia ses démarches, et l'on sait quel moyen comminatoire il employa — infructueusement, d'ailleurs — pour se faire délivrer à lui-même, par l'homme d'affaires, les renseignements attendus à Tahiti. Dès lors l'on peut formuler cette hypothèse :

Éconduit par M. Gerson, il résolut d'assassiner Hanni pour s'emparer de ses papiers. Après l'avoir tué, il trouva le carnet de notes où M. Hanni avait inscrit, au jour le jour, les renseignements que lui communiquait l'homme d'affaires de la rue du Havre.

Son coup fait, il s'enfuit...

Un second homme brun

Depuis le jour où le crime fut découvert, la police recherchait deux inconnus. L'un était « l'homme brun », désigné par M. Gerson ; l'autre, un individu brun également qu'un client de la victime avait vu avec M. Hanni lui marchandant des potiches japonaises. Mais les deux signalements se ressemblaient et la disparition de ce second individu fait croire que les deux inconnus n'en seraient qu'un. En ce cas le Levantin serait un nommé Aristide Henneguin, âgé de 30 ans, né à Proissy (Oise). Il a habité jusqu'au soir du crime à l'hôtel du Grand-Prieuré, 29, rue du Grand-Prieuré.

Henneguin, sur le registre de l'hôtel, est inscrit comme rentier, à lors de bâlleuse de la marine marchande, venant de... Parti, il n'a pas indiqué de façon plus précise sa dernière adresse.

La directrice de l'hôtel, Mme Morin, a déclaré :

— Henneguin se présenta le 23 février et loua une chambre d'un loyer quotidien de 2 fr. Il me dit qu'il ne le garderait que peu de temps et paierait tous les soirs. Le 27 veille du jour où M. Hanni est tué, sous les coups des assassins, mon nouveau locataire m'annonça qu'il devait recevoir la visite d'un de ses amis auquel il avait vendu des potiches japonaises. Il attendit dans le vestibule de l'hôtel jusqu'à dix heures et demie, puis s'éloigna, goûtant, mangeant, paraissant très contrarié.

La valise du cuisinier

Le soir, à une grande surprise, il ne prit pas sa clef. Il ne rapparut que le lendemain vendredi, à cinq heures de l'après-midi. A cette heure-là le marchand était mort. Henneguin avait l'air agité, nerveux et je remarquai qu'il portait une valise. Il est bon de vous dire qu'il n'avait pas apporté de valise en prenant possession de sa chambre.

Cette valise était de forme carrée, en cuir noir et munie de deux poignées en cuir guilloché. Sans m'en dire, mon locataire remit le prix de sa chambre en me disant :

Je vais quitter définitivement Paris que je n'aime pas. Je commence le mois de décembre, le bruit d'un faisceau de la marine marchande m'a guère de kaire. Je dois quitter la France le 15 du mois. Mais le froid qu'il fait en ce moment m'a rendu malade. Avant mon départ, je tiens à aller me rétablir un peu dans le Midi.

Je partirai donc ce soir même pour Nice.

Sa loquacité m'étonna, car d'habitude il parlait peu. Il semblait pressé de me quitter. On aurait dit un homme qui craint, Comme intrigué, je lui demandai si il contenait la valise, il consentit à l'ouvrir. Aperçus un rétroit-matin, une bouteille de whisky, un sac contenant quelques deux bottes à thé en fer-blanc recouvertes de paille, un ramasse-miettes en laque, des brosses de métal et quelques menus objets. Il avait dû me quitter, il me déclara que pour se rendre à la gare de Lyon il allait prendre le Métropolitain à la station de la rue Oberkampf.

UNE INTERPELLATION A LA CHAMBRE

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Discours du Ministre du Travail

La Chambre invite le gouvernement à obtenir du Sénat le vote des Retraites Ouvrières au cours de la présente législature

Crédit pour le Maroc

Paris, 5 mars.

M. Brisson, président, annonce qu'il a reçu deux projets de loi du ministre des finances :

1° L'un tendant à ouvrir des crédits supplémentaires pour l'exercice 1907 et à ouvrir 110 millions sur l'exercice 1908 et 5 millions sur l'exercice 1909.

2° L'autre portant ouverture de crédits supplémentaires.

Les deux projets sont renvoyés à la commission, qui se réunira demain pour examiner en détail les crédits supplémentaires demandés pour le Maroc ; elle compte demander des renseignements détaillés, notamment en ce qui concerne les sommes nécessaires pour les réparations des dix-sept navires utilisés depuis le début des opérations.

L'assistance aux vieillards

M. Paul Constans demande au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour assurer l'exécution de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards et incurables.

Des retards extrêmement regrettables sont signalés sur tout le territoire, souvent par suite de l'intervention de l'autorité préfectorale elle-même, à l'encontre des décisions des municipalités. Si le gouvernement a besoin d'argent pour appliquer cette loi bienfaisante, qu'il le réclame, le Parlement le lui accordera.

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. — Il y a en certainement des erreurs d'interprétation de la loi, tant de la part des Conseils municipaux que des départements. La Commission supérieure a rétabli les décisions dans les conditions légales.

Les retards s'expliquent par ce fait que, dès le début, le chiffre d'allocations mensuelles prévu pour 240.000 parties prenantes s'est trouvé être en réalité de 350.000 francs.

Les services départementaux se sont donc trouvés débordés par l'établissement des dossiers. Néanmoins, de l'enquête ouverte par mes soins à ce sujet, il ressort que, dans 67 départements, il n'y été signalé aucun retard et que la loi fonctionne très régulièrement.

Le service de l'inspection générale des services administratifs procède en ce moment à des recherches sur les circonstances qui, dans le département de M. Constans, l'Allier, ont fait que les chiffres de prévision des allocations à allouer se soient trouvés, dès le commencement, portés au double ou au triple.

Le gouvernement s'attachera, d'ailleurs, à ne faire le plus large usage possible des dispositions de la loi sur l'assistance aux vieillards, prélude heureux de la loi sur les retraites ouvrières.

L'incident est clos.

L'Interpellation Charpentier

SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Chambre reprend la suite de la discussion de l'interpellation de M. Charpentier sur les retraites ouvrières.

M. Brisson annonce qu'il a reçu de M. de Gailhard-Bancel une demande d'interpellation sur les modifications que le gouvernement se propose d'apporter au projet de loi sur les retraites ouvrières.

Cette interpellation est jointe à celle de M. Charpentier sur le même objet.

M. de Gailhard-Bancel a la parole pour développer son interpellation.

Nous avons, dit-il, rendu un véritable service aux travailleurs en réclamant il y a quelques années, une consultation de tous les syndicats sur le projet de loi alors en préparation.

M. Vaillant. — C'était simplement un moyen d'ajourner la discussion.

M. Allard. — Mais la loi est votée, maintenant.

M. de Gailhard-Bancel. — Cette loi est pleine d'imperfections. Nous en avons voté le principe, mais si nous avions pensé qu'elle pût être appliquée telle quelle, nous ne l'aurons pas voté.

M. Brisson. — La loi a été régulièrement votée et transmise au Sénat. (Applaudissements.)

M. Charpentier. — Je dois dénoncer à la Chambre certaines explosions sur l'interpellation que j'ai déposée. Il faisait semer la Chambre, il faisait semer le pays, sur les bancs de droite et de gauche, on a cherché à empêcher que les ouvriers prennent connaissance de mon projet. Il faisait, d'autre part, amener le gouvernement à nous demander ajournement de mon projet, et à déposer immédiatement un projet d'application immédiate de la loi. Voilà le double but de cette interpellation. Ne le dites pas aux travailleurs. (Applaudissements.)

M. de Gailhard-Bancel. — Le gouvernement a fait cette modification ; il a pu en avoir des raisons. (Applaudissements.)

M. Pierre Renaudel. — En combinant le projet adopté et la répartition, on pourrait appliquer la loi dès demain. (Rires.)

M. de Gailhard-Bancel. — Par le moyen employé par M. Coutant et par d'autres moyens, le Sénat peut faire entrer la loi en application et rendre un grand service aux travailleurs. (Applaudissements.)

M. Brisson. — J'ai reçu de M. Paul Constans une demande d'interpellation sur les retraites ouvrières. Quand il aura terminé la jonction à l'interpellation en cours. (Rires.)

D'accord avec le gouvernement la jonction est ordonnée.

M. Paul Constans. — Mon interpellation sera bientôt faite. Est-il vrai que le gouvernement se propose de faire voter, à la fin de la session, la mission scolaire ? Il faut au moins trois cents millions.

La loi n'est pas parfaite, mais telle qu'elle est nous entendons qu'elle soit appliquée. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Discours de M. Viviani

M. Viviani, ministre du Travail. — Je vous rappelle du titre complet de la loi, dont le but, tel lequel je marche et la méthode sur laquelle je me régle.

Le ministre fait l'historique des négociations ouvertes entre le gouvernement et la commission du Sénat.

Aucun projet, ajoute-t-il, n'a été plus mûri, plus minutieusement étudié. Nous ne discutons pas ici sur un projet ; c'est une interpellation au cours de laquelle nous ne pouvons pas discuter les modifications que la Chambre pourrait apporter à un projet dont elle n'est désaisie.

L'Etat n'a pas la charge d'obtenir les retraites. Il lui appartient seulement de majorer certaines d'entre elles. Je ne puis laisser prendre corps à la légende qui veut que ce soit seulement sous la pression de la commission sénatoriale que les ministres du Commerce et du Travail ont accepté d'inclure les modifications dans le projet. Dès 1901, le ministère du commerce se basait sur les statistiques les plus récentes, basait son calcul qui constituaient des indications précieuses.

L'enquête du ministère du Travail

Le ministère du Travail a procédé à une enquête auprès des syndicats de travailleurs. Sur 1.000 bulletins parvenus, il a fallu en éliminer 400 pour le moyen de salaires, 300 pour des renseignements sur différents groupements de chaque ordre de travailleurs.

Après avoir déterminé ainsi la condition des travailleurs de l'industrie, nous avons recherché, nos expériences sur des travailleurs agricoles et sur des domestiques.

La période de cotisation totale de la loi s'élève, je le rappelle, trente et un ans après sa promulgation. M. Guieysse, l'honorable rapporteur, avait compté que le nombre des travailleurs qui dépense serait d'environ 214 millions pour atteindre 300 millions dans la période de pleine application.

Le ministre des Finances estimait alors que trente-cinq ans après la promulgation de la loi la dépense à la charge de l'Etat serait de 500 millions.

Actuellement, le ministère des Finances trouve des chiffres notablement plus élevés.

Les charges financières

Ne pas s'arrêter dans cette voie serait se préparer à une terrible faillite. Le gouvernement pense qu'il valait mieux avoir devant lui une somme moins vaste, mais plus sûre. D'autre part, il a estimé qu'il valait mieux solliciter à la session budgétaire le concours des ressources de l'Etat ; sous ces réserves, nous serons obligés de lui en faire retraite.

M. Paul Constans. — Ce ne sera pas la 10e fois que vous votez l'impôt.

M. Viviani. — Mon cher collègue, cela m'étonne. Je vous explique que les dépenses seront moins considérables que vous ne le pensez. Je ne puis pas vous dire le montant, pas plus que le ministre des Finances ne le peut.

M. Paul Constans. — Il n'y a pas de chiffres ?

M. Viviani. — Il y a des chiffres, mais ils ne sont pas définitifs. Je ne puis pas vous dire le montant de la dépense, mais je puis vous dire que le ministère des Finances a pu, sur les bases du projet, calculer à 1 milliard 20 le projet.